

Agriculture

Le foncier, acteur du développement agricole

La Guyane, territoire à dominante forestière, couvre une superficie de 85 000 km². L'agriculture occupe 4 % de cette surface. L'État, propriétaire de 90 % des terres a attribué 27 000 ha de massifs forestiers depuis 2000 dont 40 % dédiées à la petite agriculture. Les communes de Roura et de Mana concentrent plus de la moitié des surfaces attribuées. Des projets du type biomasse énergie devraient permettre d'améliorer la valorisation agricole de ces terrains.

Jean-Christophe Lambert, Lionel Ransan, DAAF, Émilie Charles-Euphrosine, Insee

21 000 ha attribués depuis 2000

Depuis 2000, l'État a attribué directement 21 119 ha en Commission d'Attribution Foncière (CAF) pour 1 004 agriculteurs bénéficiaires et a par ailleurs transféré 10 000 ha à l'Établissement Public d'Aménagement de Guyane (EPAG), dont 60 % ont été attribués aux agriculteurs. En moyenne depuis 2000, 1 800 ha sont annuellement attribués pour des projets agricoles par l'État et l'EPAG. Les contraintes agronomiques et topographiques imposent un modèle agricole extensif. L'attribution moyenne est de 21 ha. Les terres attribuées sont prises sur la forêt. La difficulté majeure est la mise en valeur agricole de ces parcelles boisées. Le coût du défrichage et de l'aménagement des parcelles est élevé : entre 2 000 € et 3 000 € par ha. Le désenclavement de la parcelle passe par la création de pistes dont le coût varie entre 150 000 € et 300 000 € par kilomètre. Au final, la valorisation agricole n'est possible que sur environ 40 % des terres attribuées. La surface moyenne de 21 ha correspond donc à une valorisation potentielle de 8 ha.

Les attributions foncières pour l'agriculture sur le domaine privé de l'État sont encadrées par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. La Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) instruit chaque demande en s'appuyant sur l'étude technico-économique du projet et sur une visite terrain. Les décisions

d'attribution sont prises par le Préfet après avis de la Commission d'Attribution Foncière (CAF). En moyenne, deux dossiers sur trois sont acceptés en CAF.

40 % des attributions pour la petite agriculture

Les attributions foncières couvrent l'éventail complet des productions agricoles guyanaises. Depuis 2013, la typologie des exploitations se définit en quatre familles. Les attributions jusqu'à 5 ha, correspondent à une agriculture traditionnelle et vivrière. Celles de 5 à 20 ha consistent en des projets de maraîchage et d'arboriculture fruitière. Les surfaces de 20 à 50 ha servent à des projets de type polyculture et élevage. Enfin, les terrains de plus de 50 ha sont exclusivement attribués à l'élevage bovin.

50 % des attributions à Roura et à Mana

Les attributions se répartissent sur les deux principaux pôles économiques du territoire : la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral et la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais.

Depuis 2013, les surfaces attribuées lors des CAF sont localisées à plus de 50 % sur les communes de Roura et de Mana, principalement en production maraîchère et fruitière. Pour autant, la typologie des demandes se répartit différemment entre ces deux communes : à Roura principalement pour des extensions d'exploitations et à Mana majoritairement

en installation d'exploitations de plus petite taille et de type vivrier.

Saint-Laurent-du-Maroni concentre 20% des bénéficiaires mais seulement 8 % des surfaces attribuées depuis 2013 (les projets agricoles concernent surtout des demandes d'installation sur des surfaces de moins de 5 ha).

La commune de Kourou a bénéficié de transfert de terres au travers de l'EPAG, à qui l'État a cédé 5 500 ha dont 4 700 ont été rétrocédés aux agriculteurs.

En perspective : la biomasse

La valorisation en Superficie Agricole Utilisée des terres attribuées en Commission d'Attribution Foncière pourrait être plus importante si les bénéficiaires surmontaient mieux toutes les difficultés techniques et économiques liées à l'installation sur la forêt ; mais également si les dispositifs de lutte contre la spéculation foncière freinaient plus efficacement l'urbanisation des zones agricoles.

En Guyane, un des enjeux de la politique d'installation agricole est donc d'améliorer la valorisation des terres. Cela passe par une politique d'aides publiques ciblées, un renforcement de l'arsenal anti spéculatif et par le couplage avec les projets de bois-énergie qui permettront de valoriser la biomasse issue de la défriche agricole.

1 Chiffres clés

	2013	2014	Évolution (%)
Culture maraîchère	23 444	22 981	-1,97
dont choux	5 915	6 253	5,71
Culture fruitière	73 484	74 469	1,34
dont citrons	23 100	23 430	1,43
dont bananes	8 670	8 874	2,35
Élevage			
Porcins	416	454	9,13
Bovins	395	412	4,30
Volaille	50	63	27,42

Source : DAAF - STAT SAA.

2 27 000 hectares attribués : 21 000 par l'État et 6 000 par l'EPAG

Résultat des commissions d'attributions foncières agricoles par l'État depuis 2000 *(en nombre et hectare)

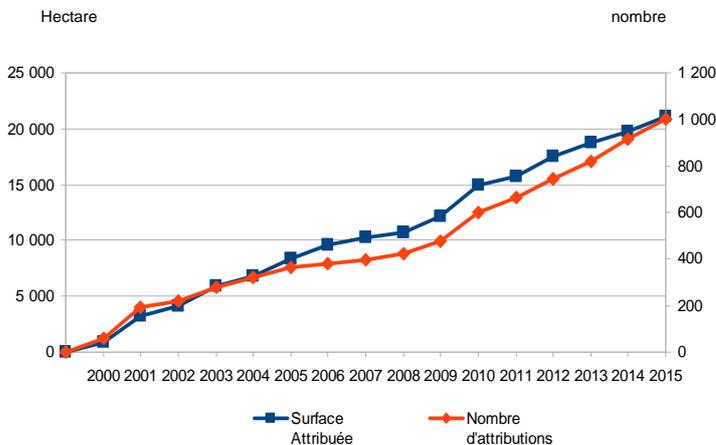
	Nombre d'attributions	Surfaces attribuées	Surface moyenne par attribution
2000	58	940	16
2001	136	2 276	17
2002	28	941	34
2003	56	1 711	31
2004	42	980	23
2005	43	1 542	36
2006	19	1 216	64
2007	13	622	48
2008	30	520	17
2009	53	1 451	27
2010	123	2 756	22
2011	65	775	12
2012	81	1 844	23
2013	73	1 125	16
2014	94	1 038	12
2015	90	1 381	10
Total	1 004	21 119	21

*Total des baux emphytéotiques et des concessions agricoles, hors cessions onéreuses et hors attributions de 10 080 hectares à l'EPAG (dont 6040 hectares réattribués aux agriculteurs.)

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Guyane.

3 Plus de 21 000 hectares attribués depuis l'an 2000

Évolution du nombre cumulé d'attributions et évolution des surfaces cumulées attribuées



Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Guyane.

4 Plus de la moitié des surfaces attribuées ont plus de 20 hectares

Répartition des attributions foncières par taille de surface attribuée entre 2013 et 2015

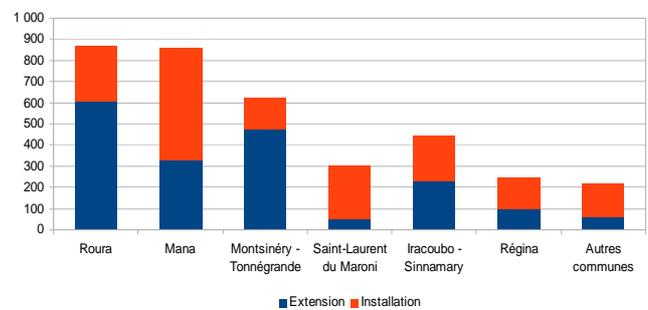
	Nombre d'attributions	%	Surface (Ha)	%
Inférieur à 5 ha	50	19	146,4	4
5 à 10	89	35	539,3	15
10 à 15	50	19	542,7	15
15 à 20	24	9	388,5	11
20 à 50	28	11	678,2	19
50 à 100	10	4	597,6	17
Plus de 100 hectares	6	2	650,7	18
Total	257	100	3 543,5	100

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Guyane.

5 Roura et Mana concentrent la moitié des surfaces attribuées

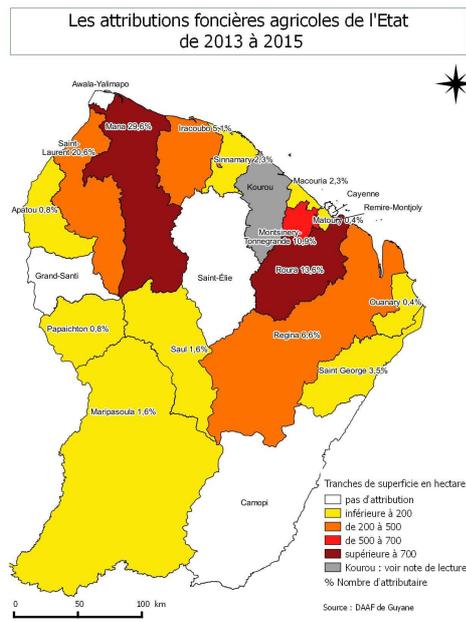
Surfaces attribuées en extension ou en installation entre 2013 et 2015

En hectare



Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Guyane.

6 Principaux bénéficiaires des attributions : Roura et Mana



Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Guyane.